

TRAITE D'APPORT DE DROITS SOCIAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

◆ **Monsieur François-Xavier CLEMENT**

Demeurant à BALLAN MIRE (Indre et Loire) Le Vau

Né le 26 Décembre 1985 à TOURS (Indre et Loire)
Nationalité Française

Epoux de Madame Diana DINIS DA SILVA avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu le 21 Février 2023 par Maître Bertrand MICHAUD, Notaire à TOURS (Indre et Loire), préalablement à leur union célébrée à BALLAN MIRE (Indre et Loire) le 04 Mars 2023.

Ledit régime n'ayant subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis cette date.

**Ci-après dénommé "L'Apporteur",
D'UNE PART,**

ET :

◆ **La Société 13 JANVIER,**

Société à Responsabilité Limitée en cours de constitution et de formalisation au capital de 267.000 Euros, dont le siège sera fixé à BALLAN MIRE (Indre et Loire) Le Vau,

Représentée par Monsieur François-Xavier CLEMENT, futur Gérant, agissant en qualité de Fondateur,

**Ci-après dénommée "La Société Bénéficiaire",
D'AUTRE PART,**

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES A L'OPERATION

A) SOCIETE « 13 JANVIER » BENEFICIAIRE DES APPORTS

Cette Société doit être constituée sous forme de Société à Responsabilité Limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date à JOUE LES TOURS (Indre et Loire) de ce jour.

Elle présentera les principales caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : 13 JANVIER.

Capital : 267.000 Euros divisé en 26.700 parts de 10 Euros nominal chacune intégralement libérée.

Siège : Le Vau à BALLAN MIRE (Indre et Loire)

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Objet :

La Société a pour objet en France ou à l'étranger :

- Toutes prestations administratives, de services, d'assistances, d'organisation et de conseil aux entreprises françaises ou étrangères, et particulièrement à ses filiales et aux sociétés de son groupe, notamment en matière de direction générale et de gestion, notamment financière, de stratégie, d'informatique, de recherche et de développement, de gestion et d'organisation des ressources humaines, de formation du personnel, prestations de services communs tels que gestion des baux, des assurances..., ou autres auxdites entreprises, ou filiales et sociétés dépendant du groupe.
- La prise d'intérêts, et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, groupement d'intérêt économique ou Sociétés Françaises ou étrangères, créées ou à créer.
- Achat, vente, administration, animation, gestion, direction, représentation de toutes sociétés, titres, parts ou groupements de toute nature,
- La participation à toutes entreprises ou Sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens,

notamment, par voie de création de Société nouvelle, d'apport, fusions, Société en participation, ou groupement d'intérêts économiques.

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements.
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques ou brevets.

Aux fins ci-dessus, la Société peut accomplir tous actes, toutes opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités définies à l'alinéa précédent.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

B) SOCIETE « LA FERME DU VAU Foie Gras- Epicerie Fine » DONT LES PARTS SOCIALES FONT L'OBJET DE L'OPERATION D'APPORT

Cette Société a été constituée sous forme de Société à Responsabilité Limitée, aux termes d'un acte sous seing privé du 24 Novembre 2009.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 518 521 349.

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 1^{er} Décembre 2009.

Elle a son siège social à BALLAN MIRE (Indre et Loire) La Ferme du Château du Vau.

Son capital s'élève actuellement à 10.000 Euros. Il est divisé en 333 parts sociales de 30,03003003 Euros de nominal chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente et le dépôt de marchandises de consommation comestibles ou non, alcools, liqueurs, vins fins, champagnes, biscuiterie, confiserie, conserves, produits alimentaires étrangers et exotiques, produits frais...etc.
- La pratique du commerce ambulat.
- Le développement d'activités (achat, vente, dépôt) d'e-commerce sur internet se rattachant à l'activité sociale ;

- Toutes importations et exportations de biens et de services se rattachant à l'activité sociale ;
- L'acquisition, la vente, la location, l'exploitation de tous fonds de commerce se rattachant à l'activité sociale ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tout fonds d commerce ;
- La participation directe ou indirecte à toutes opérations financières, immobilières, mobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- La souscription de tout emprunt ou dette financière et/ou tous instruments financiers destinés à garantir ses engagements ainsi qu'exiger et/ou donner toutes garanties ;
- Et plus généralement, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, les cessions de parts sont libres entre Associés comme au profit du conjoint commun en biens, d'un ascendant et d'un descendant. Toute autre cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des Associés.

Les soussignés précisent d'ores et déjà qu'aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2024 de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras-Epicerie Fine, les Associés ont autorisé le principe du présent apport et ont agréé la Société 13 JANVIER en qualité de nouvelle Associée.

II - MOTIFS ET BUT DE L'APPORT

Le but de l'apport est de :

- ◆ Structurer financièrement et économiquement la présente Société dont l'activité viendra notamment renforcer la structure financière de Sociétés Commerciales existantes ou à créer et leur apporter une aide notamment en matière de direction générale, management et au plan technique et commercial.
- ◆ Gérer la ou les participations qui seront détenues par la Société.
- ◆ Assurer le contrôle de cette ou ces participations.
- ◆ Gérer par tous moyens, les produits de cette participation et le développement de ce Groupe de Sociétés et de toutes nouvelles filiales à créer, à conforter ou à reprendre.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DESIGNATION DES APPORTS

Par les présentes, Monsieur François-Xavier CLEMENT, fait apport à la Société 13 JANVIER, en cours de formation, ce qui est accepté pour elle par Monsieur François-Xavier CLEMENT, ès qualités, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous la condition suspensive stipulée à l'article 7 ci-après,

- ⇒ de la Pleine Propriété de CENT ONZE (111) parts sociales de 30,03003003 Euros nominal chacune, dont Monsieur François-Xavier CLEMENT est propriétaire dans la Société LA FERME DU VAU Foie Gras- Epicerie Fine.

ARTICLE 2 - PROPRIETE - JOUISSANCE DES TITRES

La Société 13 JANVIER aura la propriété des titres apportés par le soussigné de première part, à compter de la réalisation définitive de l'apport par l'effet de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS.

Elle en aura la jouissance à compter du jour du présent apport et aura droit notamment à tous dividendes afférents à l'exercice en cours comme ceux afférents à tous exercices antérieurs ou provenant de comptes de réserves de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine, comme au titre de toutes réserves antérieures qui viendraient à être distribuées postérieurement au présent apport par la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine.

Les titres sont apportés avec tous droits et obligations attachés.

Elle bénéficiera, à compter du jour de la réalisation définitive des apports des droits de souscription et des droits d'attribution qui viendraient à être détachés des titres à compter de cette même date.

Dans l'attente de la réalisation définitive de l'apport, le soussigné de première part continuera de gérer lesdits titres apportés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera, sans l'accord préalable de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine, à aucune opération de quelque nature qu'elle soit susceptible d'affecter les valeurs conventionnelles des apports retenus pour arrêter les bases de la présente opération.

ARTICLE 3 - CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DES APPORTS

Les apports ci-dessus stipulés sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment, sous les charges et conditions suivantes que chacune des parties, en ce qui la concerne, s'oblige à exécuter :

- 3.1. La Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine dont les titres sont apportés, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective, judiciaire ou amiable,

d'apurement de passif ou d'admission au régime de redressement judiciaire des entreprises.

3.2. Tous les titres de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine sont librement négociables et librement cessibles, sous réserve de la clause d'agrément stipulée à l'article 10 des statuts de la Société ; elles sont libres de toute restriction ou sûreté ; elles ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, droit de retour conventionnel, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque.

Il est ici précisé qu'aucune promesse de vente ou d'achat n'a été consentie, sur tout ou partie des titres apportés.

3.3. Les titres apportés sont nets de tout passif.

3.4. La Société 13 JANVIER prendra les titres apportés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni réduction de la rémunération ci-après stipulée des apports pour quelque cause que ce soit et sans pouvoir exercer aucun recours contre l'apporteur à ce titre.

3.5. La Société 13 JANVIER devra se conformer aux stipulations des statuts de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine.

ARTICLE 4 - EVALUATION DES APPORTS

La totalité des parts sociales en pleine propriété composant le capital de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine a été évaluée par l'expert-comptable de la société dans une fourchette se situant entre 774.000 Euros et 811.000 Euros selon la méthode de valorisation figurant en annexe des présentes (**Annexe 1**).

Dans le cadre du présent apport les soussignés ont choisi de retenir une valorisation médiane se situant dans la fourchette ci-dessus soit 801.000 Euros.

Compte tenu de cette valorisation, la valeur unitaire de chaque part s'élève à **2.405,405 Euros**.

◆ L'apport, net de tout passif, de **Monsieur François-Xavier CLEMENT** représente en conséquence une somme de :

111 x 2.405,405 Euros = **266.999,955 Euros arrondi à 267.000 Euros**.

ARTICLE 5 - REMUNERATION DES APPORTS

Ainsi qu'il résulte de l'évaluation figurant à l'article 4 ci-dessus, l'apport global effectué à la Société 13 JANVIER par Monsieur François-Xavier CLEMENT s'élève à un montant de **DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE (267.000) Euros**.

Pour rémunérer l'apport de Monsieur François-Xavier CLEMENT, il sera donc créé **VINGT SIX MILLE SEPT CENTS (26.700)** parts sociales de la Société 13 JANVIER de DIX (10) Euros de valeur nominale, attribuées à l'apporteur, et portant sur un total de **CENT ONZE (111)** parts sociales en Pleine Propriété de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine.

ARTICLE 6 - VERIFICATION DES APPORTS

Le présent apport devra être vérifié et évalué par Monsieur Vincent DURIEUX demeurant à PESSAC (33) 17 rue de Lesticaire, désigné en qualité de Commissaire aux Apports par décision de l'Associé unique de la Société 13 JANVIER en formation, en date du 02 Octobre 2024.

ARTICLE 7 - CONDITION SUSPENSIVE

Le présent apport est consenti et accepté sous la condition suspensive de l'immatriculation de la Société 13 JANVIER au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS.

Cette condition suspensive devra être réalisée au plus tard le 30 novembre 2024 sauf accord entre les parties aux présentes pour reporter cette date.

A défaut, le présent apport sera nul et non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS FISCALES

ARTICLE 8 - 1.ENREGISTREMENT

Les soussignés déclarent placer le présent apport sous le régime des apports purs et simples visés aux articles 809 et 810 du Code Général des Impôts.

ARTICLE 8 - 2.DECLARATION EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU

En matière d'impôts sur le revenu, Monsieur François-Xavier CLEMENT déclare que l'apport des 111 parts sociales en Pleine Propriété de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine lui appartenant, sera placé sous le régime des dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts qui prévoit le report

d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une Société soumise à l'impôt sur les Sociétés qui est contrôlée au sens dudit article par l'Apporteur.

En effet, l'Apporteur déclare :

- que le présent apport de titres est réalisé en France,
- qu'il contrôlera au sens de l'article 150-0 B ter la Société 13 JANVIER, bénéficiaire de l'apport, puisqu'il détiendra directement ou indirectement la majorité des droits de vote de ladite Société à l'issue de l'apport de titres.

Conformément aux stipulations de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts qui sont littéralement rapportées ci-dessous, l'Apporteur déclare être informé qu'il sera mis fin au report d'imposition à l'occasion :

- de la cession à titre onéreux, du rachat, du remboursement ou de l'annulation des titres reçus en rémunération de l'apport ;
- de la cession à titre onéreux, du rachat, du remboursement ou de l'annulation des titres apportés, si cet événement intervient dans un délai, décompté de date à date, de trois ans à compter de l'apport de titres. Toutefois, il n'est pas mis fin au report d'imposition lorsque la Société bénéficiaire de l'apport cède les titres dans un délai de trois ans à compter de la date de l'apport et prend l'engagement d'investir le produit de leur cession, dans un délai de deux ans à compter de la date de la cession et à hauteur d'au moins 50 % du montant de ce produit, dans le financement d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exception de la gestion d'un patrimoine mobilier ou immobilier, dans l'acquisition d'une fraction du capital d'une société exerçant une telle activité, sous la même exception, et qui a pour effet de lui en conférer le contrôle au sens du 2° du III de l'article 150-0 B ter, ou dans la souscription en numéraire au capital initial ou à l'augmentation de capital d'une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions prévues au d du 3° du 3 du I de l'article 150-0 D ter et aux b et c du 2° du I de l'article 199 terdecies-0 A. Le non-respect de la condition de réinvestissement met fin au report d'imposition au titre de l'année au cours de laquelle le délai de deux ans expire ;
- de la cession à titre onéreux, du rachat, du remboursement ou de l'annulation des parts ou droits dans les sociétés ou groupements interposés ;
- ou si cet événement est antérieur, lorsque le contribuable transfère son domicile fiscal hors de France dans les conditions prévues à l'article 167 bis.

La fin du report de l'imposition entraîne l'imposition de la plus-value dans les conditions prévues au 2ter de l'article 200 A, sans préjudice de l'intérêt de retard prévu à l'article 1727, décompté de la date de l'apport de titres, en cas de manquement à l'une des conditions de réinvestissement mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 9 - FORMALITES DIVERSES

Tous pouvoirs sont dès à présent donnés à Monsieur François-Xavier CLEMENT, ès qualités, avec faculté de délégation, à l'effet, s'il y avait lieu, de réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen

de tous actes complémentaires ou supplétifs et aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'apport pour l'accomplissement des formalités légales requises.

ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les soussignés font élection de domicile en leur demeure et siège respectif sus indiqués.

ARTICLE 11 - FRAIS ET HONORAIRES

Tous les frais et honoraires auxquels donnent droit les apports de titres, ainsi que tous ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la Société bénéficiaire des apports.

ARTICLE 12- ANNEXE

Est annexée aux présentes, la méthode de valorisation de la société LA FERME DU VAU Foie Gras- Epicerie Fine.

Fait à BALLAN MIRE (Indre et Loire)
Le 07 octobre 2024
En deux exemplaires originaux

Monsieur François-Xavier CLEMENT (1)



Pour la Société 13 JANVIER (2)
Monsieur François-Xavier CLEMENT



(1) Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour apport de 111 parts sociales en Pleine Propriété de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine».

(2) Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation de l'apport de de 111 parts sociales en Pleine Propriété de la Société LA FERME DU VAU Foie Gras – Epicerie Fine».

RAPPORT D'ÉVALUATION

ANNÉE 2023/2024

S.A.R.L LA FERME DU VAU FOIE GRAS-EPICERIE FINE

PLACE GASTON PAILHOU

37000 TOURS

Tél :

Fax :

E-mail : contact@lamaisonclement.fr

AUDIT COMPTABILITE TOURS
126 BOULEVARD BERANGER

37000 TOURS
0973571025

bchevrier@auditcomptabilitetours.fr

| SOMMAIRE

>	PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	3
>	DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE	4
>	RÉSULTATS ET PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE	5
	1 BILAN ACTIF	
	2 BILAN PASSIF	
	3 SITUATION FINANCIÈRE	
	4 COMPTE DE RÉSULTAT	
	5 DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ ET DE LA MARGE	
>	RETRAITEMENTS	8
	1 RETRAITEMENT DE LA MASSE SALARIALE	
	2 RETRAITEMENT DU CRÉDIT BAIL	
	3 RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS	
	4 COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL	
>	MÉTHODES DE CALCUL RETENUES	10
	1 LES MÉTHODES RETENUES	
	2 LA PONDÉRATION DE CES MÉTHODES	
>	CONCLUSION	11
>	DÉTAIL DES MÉTHODES DE CALCUL RETENUES	12

| PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Cette étude a pour but de rechercher la valeur globale de l'entreprise en tenant compte de ses éléments financiers et de ses différentes caractéristiques intrinsèques (forces et des faiblesses) dans le contexte à court terme du départ d'un des gérants associés.

La valeur déterminée permet d'engager la discussion lors d'une cession de l'entreprise ou d'une éventuelle restructuration juridique. Elle ne constitue qu'une base de départ et ne s'impose en aucun cas aux parties prenantes.

Dans le cadre d'une cession, la valeur finale de l'entreprise peut être très différente de la valeur déterminée dans cette étude. L'amplitude entre l'évaluation d'une entreprise et son prix de cession peut être plus ou moins forte selon l'urgence de la transaction, la rareté de l'affaire, la pluralité ou non des acquéreurs, le montant plancher en dessous duquel le vendeur préférera ne pas vendre.

Une évaluation d'entreprise dépend toujours de trois facteurs :

- le contexte,
- le destinataire de l'évaluation,
- la taille de l'entreprise évaluée.

De ce fait, évaluer une entreprise n'a rien d'une démarche théorique et repose sur trois phases essentielles que nous vous présenterons successivement :

- 1 - Un diagnostic de l'entreprise
- 2 - Le retraitement des résultats
- 3 - La valorisation de l'entreprise

Cette démarche débouche sur l'estimation d'une fourchette de valeur qui sensibilise le dirigeant sur ses marges de manoeuvre « estimées »...

Un travail sur les faiblesses de l'entreprise devrait, à notre sens, conduire la transaction vers la fourchette basse de notre estimation.

Cette étude porte sur l'entreprise S.A.R.L LA FERME DU VAU FOIE GRAS-EPICERIE FINE, située PLACE GASTON PAILHOU à TOURS. Il s'agit d'une entreprise de qui exerce son activité dans le secteur "Commerce".

| DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Au delà des aspects financiers, patrimoniaux et de rentabilité, la valeur de l'entreprise est plus ou moins influencée par ses qualités intrinsèques :

- Potentiel de développement,
- Positionnement sur son marché et concurrence,
- Lien de dépendance et impact du départ du dirigeant,
- Motivation et ambiance interne, etc...

Ces caractéristiques jouent sur la valeur en l'améliorant ou en la pénalisant. Le diagnostic met en évidence les faiblesses auxquelles le dirigeant devra remédier. En les éliminant, il tire la valeur de l'entreprise vers le haut et facilite toute transaction future. A l'inverse, les forces seront mises en avant lors de la négociation.

Dans le cadre de notre étude, voici les principales forces et faiblesses que nous avons relevées :



Vos principales forces

Les forces

-  Associer un salarié va permettre de sécuriser la masse salariale

Vos principales faiblesses

Les faiblesses

-  Le chiffre d'affaires est arrivé à un palier
-  La masse salariale est importante

Nos conseils

Les constats / conseils

RÉSULTATS ET PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

L'évaluation financière d'une entreprise repose sur ses comptes annuels.

Le bilan d'une entreprise représente son patrimoine à la clôture de chaque exercice. Il aura une importance prépondérante dans les évaluations à caractère patrimonial.

Le compte de résultat représente l'activité et la rentabilité de l'entreprise. Pour les besoins de l'évaluation, il sera présenté sous la forme de soldes intermédiaires de gestion qui détaillent la constitution de son résultat et de sa capacité d'autofinancement. Ces deux dernières notions seront prépondérantes dans le choix des méthodes de rentabilité.

Notre étude, réalisée au titre de l'Année 2023/2024, se base sur vos états financiers des exercices 2019/2020 à 2023/2024 qui vous sont rappelés ci-dessous :

1| BILAN ACTIF

Actif net	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024
Immobilisations incorporelles	145 000 €	145 903 €	157 200 €	155 868 €	155 284 €
Immobilisations corporelles	111 877 €	92 118 €	356 998 €	339 234 €	262 609 €
Immobilisations financières	6 273 €	6 350 €	8 432 €	8 535 €	8 688 €
Total des immobilisations	263 150 €	244 371 €	522 630 €	503 637 €	426 581 €
Stocks mat. prem. & cons.	6 000 €	4 320 €	12 469 €	1 087 €	4 767 €
Stocks marchandises	314 693 €	462 226 €	648 654 €	694 670 €	736 207 €
Autres créances	36 668 €	62 416 €	48 723 €	71 839 €	70 992 €
Disponibilités	22 953 €	99 163 €	1 162 €	35 952 €	49 844 €
Total de l'actif circulant	380 314 €	628 125 €	711 008 €	803 548 €	861 810 €
Comptes de régularisation	7 119 €	5 557 €	2 847 €	6 724 €	5 163 €
Total de l'actif	650 583 €	878 053 €	1 236 485 €	1 313 909 €	1 293 554 €

2| BILAN PASSIF

Passif	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024
Capitaux propres	300 901 €	345 453 €	389 374 €	443 644 €	499 324 €
Emprunts	154 947 €	223 915 €	521 807 €	571 217 €	485 302 €
Découvert	10 489 €		43 361 €		18 878 €
Comptes courants	29 713 €	60 314 €	1 449 €	872 €	24 229 €
Avances et acomptes reçus			192 €	37 000 €	
Dettes fournisseurs	124 548 €	193 540 €	212 153 €	201 375 €	213 855 €
Autres dettes	29 985 €	54 830 €	68 146 €	59 802 €	51 967 €
Total des dettes	349 682 €	532 599 €	847 108 €	870 266 €	794 231 €
Total du passif	650 583 €	878 052 €	1 236 482 €	1 313 910 €	1 293 555 €

3 | SITUATION FINANCIÈRE

Situation financière	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024
Fonds de roulement	222 411 €	385 311 €	390 000 €	512 096 €	582 274 €
Besoin en fonds de roulement	209 947 €	286 149 €	432 202 €	476 143 €	551 307 €
Etat de trésorerie	12 464 €	99 162 €	-42 202 €	35 953 €	30 967 €

Situation financière

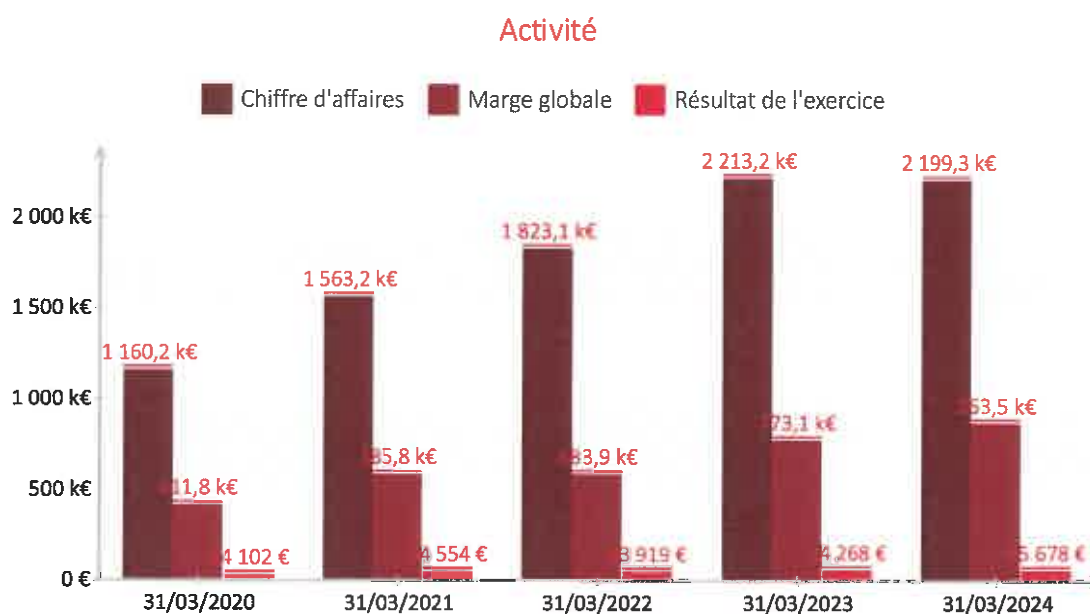
200 k€
100 k€
0 €



Impôts sur les bénéfices	4 254 €	10 443 €	8 222 €	11 812 €	12 926 €
Résultat de l'exercice	24 102 €	44 554 €	43 919 €	54 268 €	55 678 €
Capacité d'autofinancement	48 679 €	103 010 €	73 689 €	139 000 €	108 939 €

5| DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ ET DE LA MARGE

Activité / Marge	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Ventes de marchandises	1 160 208 €	1 563 212 €	1 823 089 €	2 211 558 €	2 199 279 €
Achats consommés de marchandises	743 064 €	964 663 €	1 244 346 €	1 416 750 €	1 328 452 €
Marge commerciale	417 144 €	598 549 €	578 743 €	794 808 €	870 827 €
Taux de marge commerciale (%)	35,95%	38,29%	31,75%	35,94%	39,60%
Prestations vendues				1 636 €	
Production de l'exercice				1 636 €	
Achats consommés de matières	5 365 €	12 730 €	-5 153 €	23 335 €	7 288 €
Marge sur production	-5 365 €	-12 730 €	5 153 €	-21 699 €	-7 288 €
Taux de marge sur production (%)				-1326,34%	



RETRAITEMENTS

Le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de la valeur de celle-ci mais il peut être influencé par des décisions de gestion, des évènements divers ou exceptionnels,...

Les résultats présentés ci-avant doivent être retraités pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

Les principaux retraitements effectués en matière d'évaluation d'entreprise concernent :

- l'annulation des éléments à caractères exceptionnels,
- la correction des rémunérations,
- la comptabilisation du crédit-bail en ventilant les annuités en charges financières et amortissements,
- la correction des loyers,
- la correction des dotations aux amortissements.

Concernant les postes du bilan, la règle de base est de vérifier pour tous les postes que la valeur inscrite en comptabilité est cohérente avec la réalité économique.

Dans le cadre de notre étude, voici les principaux retraitements que nous avons opérés, les retraitements du bilan étant directement intégrés dans les méthodes de valorisation :

1 | RETRAITEMENT DE LA MASSE SALARIALE

Retraitements (Masse salariale)	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Rémunération(s) dirigeant(s)	92 300 €	181 925 €	117 083 €	151 288 €	239 406 €
Cotisations sociales dirigeant(s)	68 004 €	62 591 €	76 069 €	90 868 €	107 272 €
Rémunération réelle + Cot. soc.	160 304 €	244 516 €	193 152 €	242 156 €	346 678 €
Rémunération économique	72 000 €	72 000 €	72 000 €	75 000 €	75 000 €
Cotisation sociale	28 800 €	28 800 €	28 800 €	30 000 €	30 000 €
Rémunération économique + Cot. soc.	100 800 €	100 800 €	100 800 €	105 000 €	105 000 €
Impact sur le résultat	+59 504 €	+143 716 €	+92 352 €	+137 156 €	+241 678 €

Masse salariale

100 k€ -
50 000 €
0 €

2 | RETRAITEMENT DU CRÉDIT BAIL

Retraitements (Crédit-bail)	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Loyer de crédit-bail					
Amortissement sur crédit-bail					
Frais financier					

3 | RETRAITEMENT DES AMORTISSEMENTS

Retraitements (Amortissements)	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Dotations aux amortissements	22 577 €	21 836 €	29 770 €	53 624 €	52 075 €
Amortissements corrigés	22 577 €	21 836 €	29 770 €	53 624 €	52 075 €
Impact sur le résultat					

Amortissements

20 000 € -
10 000 € -
0 €



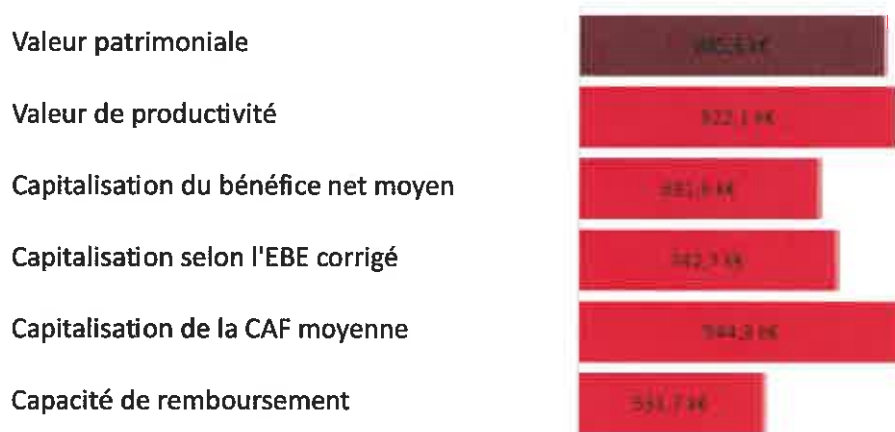
| MÉTHODES DE CALCUL RETENUES

1| LES MÉTHODES RETENUES

L'évaluation d'une entreprise résulte d'une combinaison de méthodes dites "retenues", car adaptées au cas particulier après mise à l'écart des méthodes inadéquates dites méthodes "écartées".

Dans notre étude, voici les méthodes que nous avons retenues. Elles vous sont présentées sous forme graphique pour une meilleure représentativité de chacune d'entre elle dans la valorisation globale de votre entreprise :

Synthèse des méthodes



2| LA PONDÉRATION DE CES MÉTHODES

La **valeur financière** peut être appréhendée de façon technique par :

- une **approche patrimoniale** qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes,
- une **approche par le rendement** qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

Les méthodes que nous avons retenues **prennent en compte ces deux paramètres** en les pondérant de la façon suivante :

Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité
Valeur patrimoniale	885 607 €	1,25	3,00	1,00
Valeur de productivité	922 087 €	0,75	1,00	3,00
Capitalisation du bénéfice net moyen	691 565 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation selon l'EBE corrigé	742 749 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation de la CAF moyenne	944 275 €	0,75	1,00	3,00
Capacité de remboursement	531 681 €	1,00	1,00	3,00
Valorisation des méthodes		777 874 €	811 147 €	773 917 €

| CONCLUSION

La pondération de ces différentes méthodes débouche sur une fourchette d'estimation.

La valeur de votre société se situe **entre 774 000 € et 811 000 €.**

Synthèse des méthodes



DÉTAIL DES MÉTHODES DE CALCUL RETENUES

Pondération des moyennes

Pondération des moyennes	Valeur	2019/20	2020/20	2021/20	2022/20	2023/20	N+1
		20	21	22	23	24	
Chiffre d'affaires moyen	1 782 829 €	1 160 208 €	1 563 212 €	1 823 089 €	2 213 194 €	2 199 279 €	
EBE moyen	247 583 €	128 232 €	263 040 €	180 880 €	300 724 €	377 850 €	
Résultat d'exploitation moyen	197 467 €	103 624 €	204 516 €	151 095 €	215 927 €	322 003 €	
Bénéfice moyen	138 313 €	63 259 €	143 073 €	106 251 €	152 954 €	232 856 €	
CAF moyenne	188 855 €	87 836 €	201 529 €	136 021 €	237 686 €	291 245 €	
CAF moyenne + Prévisionnel	188 855 €	87 836 €	201 529 €	136 021 €	237 686 €	291 245 €	291 245 €
EBE prévisionnel moyen							377 850 €
CAF prévisionnelle moyenne							291 245 €
Pondération du calcul des moyennes		1,00	1,25	1,25	1,00	1,00	0,00

Valeur patrimoniale

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	499 324 €
+ Plus-values de la clientèle	691 565 €
+ Moins-values des immo. corporelles	-105 282 €
+ Corrections du bilan N	-200 000 €
Résultat de la méthode	885 607 €

La valeur patrimoniale correspond souvent à la valeur plancher de l'entreprise. Lorsque celle-ci dégagne des bénéfices récurrents, on choisira les méthodes calculées en fonction des résultats.

Valeur de productivité

Valeur de productivité	Valeur
Bénéfice moyen	138 313 €
÷ Taux de capitalisation	15,00%
Résultat de la méthode	922 087 €

La valeur de productivité est calculée en capitalisant le bénéfice net moyen à un taux distinct d'un taux de placement sans risque. En fait, plus le risque est élevé, plus le taux de capitalisation sera élevé.

Capitalisation du bénéfice net moyen

Capitalisation du bénéfice net moyen	Valeur
Bénéfice moyen	138 313 €

x Coefficient de rendement	5 ans
Résultat de la méthode	691 565 €

Le coefficient retenu détermine le rendement désiré par un investisseur qui doit tenir compte du risque lié à la qualité tant de l'entreprise que du secteur économique.

Capitalisation de l'EBE corrigé

Capitalisation selon l'EBE moyen	Valeur
EBE moyen	247 583 €
x Coefficient	3 ans
- Endettement à long terme	0 €
+ Trésorerie excédentaire	0 €
Résultat de la méthode	742 749 €

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation en tenant compte d'un nombre d'années, sous déduction de l'endettement restant.

On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

Capitalisation de la MBA moyenne

Capitalisation de la CAF moyenne	Valeur
CAF moyenne	188 855 €
x Coefficient	5 ans
Résultat de la méthode	944 275 €

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années, le plus souvent en relation avec les durées des financements.

Capacité de remboursement

Capacité de remboursement	Valeur
CAF moyenne	188 855 €
x Part de la CAF disponible (%)	75,00%
x Nombre d'années	7 ans
- Emprunts restants à déduire (N)	485 126 €
- Renouvellement des immobilisations	0 €
Capacité de remboursement	506 363 €
x Part de l'autofinancement (%)	5,00%
Mode de calcul de l'autofinancement	Selon le %
Résultat de la méthode	531 681 €

La valeur de l'entreprise correspond à sa capacité à rembourser une dette d'acquisition diminuée des emprunts restant dûs et du renouvellement des immobilisations. Cette capacité peut être augmentée d'une part d'autofinancement.

Capitalisation de la CAF + Trésorerie

Capitalisation CAF + Trésorerie

Valeur

Les ressources dégagées par l'entreprise sont multipliées par un nombre d'années correspondant à la rentabilité souhaitée d'un acquéreur. On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

Méthode fiscale

Méthode fiscale

Valeur

Cette méthode combine les valeurs patrimoniales et les valeurs de rentabilité selon des coefficients par secteur et taille d'entreprise. Cette méthode couramment utilisée par l'administration fiscale, permet d'assembler plusieurs modes de valorisation.

AUDIT COMPTABILITE TOURS

126 BOULEVARD BERANGER

37000 TOURS

0973571025

BCHEVRIER@AUDITCOMPTABILITETOURS.FR